



## COMPTE RENDU SOMMAIRE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015

**Présents :** Eric AUDIBERT, Frédérique ROUSTANG, Alfred FURLIN, Patrice BURLANDO, Jacqueline ROLFE, Lucienne QUINANZONI, Henri COLOMBO, Pierre BONNET, Agnès FELIX, Laurent REMY, Aude HEZARD, Jean-Pierre MADONIA, Sabine NAEL, Jean-Marc DUBUC.

**Absente représentée :** Jacqueline HOUSSARD (procuration à Agnès FELIX).

**Secrétaire de séance :** Laurent REMY.

### DOMAINE ET PATRIMOINE

#### Demande d'acquisition du bien cadastré C 1127 (la Grande Palud) soumis au droit de préemption urbain : désignation d'un élu chargé d'exercer le DPU sur cette parcelle (délibération 2015-037)

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'acquisition de bien adressée par les propriétaires de la parcelle C 1127 (La Palud) au titre du Droit de Préemption Urbain (DPU) et de l'obligation de donner une réponse avant le 24 mai. M. le Maire étant titulaire d'un bail verbal, à titre personnel, sur cette parcelle, il ne peut utiliser sa délégation de fonction pour l'exercice du DPU. Il propose donc de désigner Mme ROUSTANG, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge de l'urbanisme et de l'aménagement pour exercer le DPU sur cette parcelle uniquement. M. le Maire se retire et ne participe ni au débat ni au vote. Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 absentions (M. Jean-Pierre MADONIA et Mme Sabine NAEL), décide de déléguer, à Mme ROUSTANG, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge de l'urbanisme et de l'aménagement le DPU sur la parcelle C1127.

#### 4- Demande d'aide financière au Conseil Régional pour l'acquisition du bien cadastré C 1127 (délibération 2015-038)

M. le Maire se retire et ne participe ni au débat ni au vote.

Dans l'hypothèse d'une acquisition de la parcelle C 1127 à la Palud au titre du DPU, Mme Frédérique ROUSTANG, soumet une proposition de délibération visant à solliciter une aide financière de 30 % du montant de l'acquisition et des frais d'acte au Conseil Régional au titre du soutien régional aux acquisitions foncières destinées à la réalisation d'équipements publics (parking, gare routière et équipements sportifs). Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et une abstention (M. Jean-Pierre MADONIA), décide de demander une aide de 30 % pour l'acquisition de la parcelle C 1127 au Conseil Régional PACA.

### AFFAIRES GENERALES

#### 5- Convention avec l'UNSS pour la mise à disposition des bâtiments modulaires à l'Ecluse (délibération 2015-039)

M. le Maire présente une convention par laquelle, la Commune met à disposition de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) les bâtiments modulaires de l'écluse pour son activité de kayak à compter du 15 mai 2015 pour un an.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention.

#### 6- Convention de partenariat avec l'Office Montfortais d'Animation (délibération 2015-040)

M. le Maire présente un projet de convention avec l'Office Montfortais d' Animation qui définit les modalités de partenariat entre la Municipalité et l'association pour les animations du Village. Cette convention est signée pour trois années.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

**7- Convention de servitudes avec ERDF pour le raccordement au réseau d'électricité de la SARL MP INVEST (délibération 2015-041)**

Suite aux travaux d'extension de réseau ERDF pour le raccordement de la supérette, une convention doit être signée avec ERDF pour lui permettre d'implanter une ligne électrique souterraine de 400 volts sur les parcelles communales D 938 et .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,**

**Eric AUDIBERT**

*Ceci est un compte rendu sommaire destiné à l'information de la population. Le procès-verbal intégral et consultable en Mairie dès son adoption par le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.*

*Toutes les délibérations sont également consultables dès qu'elles ont acquis leur caractère exécutoire.*

Affiché le : 18 mai 2015

